

# Je suis enceinte et je me pose des questions sur la vaccination

Direction générale de la santé – mise à jour le 27/01/2010

## ① Pourquoi me faire vacciner ?

- Le virus de la grippe A(H1N1) circule encore en France (et à l'étranger), même si le nombre de personnes malades est passé en dessous du seuil épidémique. **Le risque individuel d'attraper la grippe A(H1N1) persiste.**
- **Enceinte, j'ai plus de risque de développer une forme grave de la grippe A(H1N1).**
- **Pour toutes ces raisons, je me fais vacciner si je ne l'ai pas encore fait** car c'est le meilleur moyen de me protéger contre la grippe A(H1N1).
- En me faisant vacciner, je protège également mon enfant.

## ② Quel type de vaccin va m'être proposé ?

- Il existe deux grandes familles de vaccins contre la grippe A(H1N1) : les vaccins avec adjuvant et les vaccins sans adjuvant. Les vaccins avec adjuvant sont utilisés depuis le lancement de la campagne de vaccination. Ceux sans adjuvant sont réservés en priorité notamment aux femmes enceintes à partir du second trimestre, aux nourrissons âgés de 6 à 23 mois aux enfants âgés de 2 à 9 ans inclus et à certaines personnes ayant des dysfonctionnements immunitaires innés ou acquis.
- Qu'ils comportent ou non un adjuvant, seuls les vaccins bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM), qui garantit la qualité et la sécurité du produit, sont utilisés.
- Les experts du Haut conseil de la santé publique recommandent de proposer **de façon préférentielle** un vaccin sans adjuvant chez les femmes enceintes à partir du deuxième trimestre de la grossesse.

## ③ Pourquoi privilégier un vaccin sans adjuvant pour la femme enceinte ?

- Les AMM des vaccins avec adjuvant précisent qu'ils peuvent être utilisés chez la femme enceinte.
- La préférence donnée par les experts aux vaccins sans adjuvant est une **mesure de précaution** car nous manquons, à ce jour, d'études ciblées sur les vaccins avec adjuvant chez les femmes enceintes. Cela s'explique par la difficulté de mener des études sur cette population.
- Le choix fait pour les femmes enceintes est très spécifique et ne remet pas en cause la légitimité des vaccins avec des adjuvants qui ont fait l'objet d'essais cliniques nombreux.